VILLE DE
Châteaubernard

REVUE DE PRESSE

Jeudi 31 octobre 2019

SUD OUEST

Charente Libre

Saccage au cimetière: indignation à Cognac

Photo Gilles Bidley

90 tombes ont été vandalisées dans la nuit de mardi à mercredi au cimetière du Breuil à Cognac. Les symboles chrétiens comme les croix ont été particulièrement visés. À la veille de la Toussaint, le maire et la population sont scandalisés. Une enquête a été ouverte. 3

■ Macabre découverte hier matin à Cognac ■ Le cimetière du Breuil, l'un des deux de la ville, a été vandalisé ■ Plus de 90 tombes sont concernées ■ Les objets à symbolique chrétienne étaient visés.

Claude Guindet, le conseiller délégué chargé des cimetières, ne cachait pas son incompréhension à l'heure d'évaluer les dégâts. Photos G. B.

90 tombes saccagées au cimetière de Cognac

Gilles BIOLLEY
g.biolley@charentelibre.fr

Les réactions d'indignation, de colère, de soutien aussi aux familles touchées se sont multipliées toute la journée. Y compris sur les réseaux sociaux. Révélatrices de l'émotion suscitée par les actes de vandalisme dont le cimetière du Breuil a fait l'objet, hier matin. Au décompte final, un peu plus de 90 tombes ont été saccagées sur ce lieu de sépultures situé dans la commune de Châteaubernard, mais géré par la ville de Cognac. Et autant d'objets faisant référence à la symbolique chrétienne, particulièrement visés. En témoigne ces croix arrachées des tombes, ces crucifix pour certains brisés, d'autres renversés la tête en bas, mais aussi ces représentations de la Vierge Marie, disséminées dans les allées du cimetière.

> **On se demande dans quel monde on vit, c'est désolant. Quel plaisir peut-on avoir à saccager ainsi un cimetière ?**

Aucune tombe n'a été profanée en revanche. Mais «*un spectacle de désolation tout de même, une catastrophe, c'est honteux*», ne pouvait que déplorer Christian Raso, le responsable du site, à la vue de cette macabre découverte dont il a été informé, à 8h30, par les employés de la Ville venus fleurir les tombes du carré militaire. Les dégâts, importants, concernent en particulier les carrés voisins, N et N1, les plus affectés, N3 et N4, ainsi que le carré A pour partie.

«*C'est la première fois que ce cimetière est vandalisé depuis plus de vingt ans que je suis là. Il ne l'a d'ailleurs jamais été. Je ne comprends pas*», s'interrogeait-il, dépité, au même titre que le maire de Cognac, Michel Gourinchas, rapidement arrivé sur les lieux. «*Je ne sais pas ce que cela veut dire à deux jours de la Toussaint, période sensible et de recueillement important pour les familles qui ont perdu des proches. J'espère qu'il s'agit d'actes de vandalisme gratuit et imbécile et qu'aucun lien n'existe avec les suites de l'attaque à la mosquée de Bayonne. Quoi qu'il en soit et qui que ce soit, c'est tout simplement ignoble, lamentable*», condamne-t-il avec force.

Entre indignation et incompréhension

Les faits se sont vraisemblablement déroulés dans la nuit de mardi à hier. Le ou les auteurs de ces actes ont pu s'introduire sans mal sur ce site non gardé la nuit, ni équipé de caméras. La police nationale a ouvert une enquête et a commencé à enregistrer les premières plaintes dans l'après-midi. Dépêchés sur les lieux, des hommes de l'identité judiciaire de Cognac et d'Angoulême (IJ), la police technique et scientifique, ont procédé de leur côté à des relevés sur les objets dégradés. La mairie invite pour sa part les familles touchées, nombreuses déjà à appeler hier à l'hôtel de ville, «*à se rapprocher des services de police, à faire des photos aussi des dégradations*», indique Claude Guindet, le conseiller délégué chargé des cimetières et des bâtiments communaux.

En cette période de grande fréquentation, le site a été nettoyé en fin de matinée, les traces de vandalisme effacées. Pour autant, cette «affaire» était sur toutes les lèvres des personnes présentes dans l'après-midi. Toutes oscillaient entre consternation et indignation.

«*On se demande dans quel monde on vit, c'est désolant. Quel plaisir peut-on avoir à saccager ainsi un cimetière?*», s'interrogeait Jeanine, une sexagénaire cognaçaise venue fleurir la tombe d'un proche.

«*Si on ne respecte même plus les morts, où va-t-on? C'est écœurant*», se désolait un peu plus loin un couple de retraités. «*C'est juste incompréhensible*», relevait de son côté cette dame venue vérifier pour le compte d'une famille de défunt éloignée si la tombe de ce dernier, carré N, faisait partie des vandalisées. «*Je les ai rassurés, elle n'a rien, mais je pense aux familles touchées. C'est vraiment triste.*» Et d'ajouter cette question, rejoignant toutes les personnes interrogées: «*Comment ont-ils pu rentrer?*»

> **Des caméras ? [...] On ne va pas prendre de telles mesures sous le coup de l'émotion, même si je la comprends et la partage.**

La suite fournira peut-être des clés de compréhension si les enquêteurs parviennent à résoudre ce fait loin d'être isolé malheureusement. En mai dernier, un cimetière de Saint-Étienne et celui de Bédarieux (Hérault) ont connu le même sort. En juin, le plus grand de Toulouse, un autre à Callengeville, en Seine-Maritime.

Pour l'essentiel, les objets faisant référence à la symbolique chrétienne ont été particulièrement visés, brisés et disséminés dans les allées.

La protection des sites en question

Faut-il protéger les cimetières de la ville, faire du gardiennage de nuit? Y installer des caméras? Ces questions, Michel Gourinchas, le maire de Cognac, n'y a pas échappé hier. «*Elles sont légitimes, mais ce n'est pas du tout prévu*, indique-t-il. *Concernant les caméras, je pense d'ailleurs qu'elles sont plus utiles pour protéger les vivants que les morts.*» Et d'ajouter: «*C'est la première fois que le cimetière du Breuil est vandalisé, on ne va pas prendre de telles mesures sous le coup de l'émotion, même si je la comprends et la partage.*» Un cimetière qui a déjà été durement frappé par les intempéries en revanche. C'était en juin 2014 suite à un violent orage. Près de 100 tombes, dont certaines touchées hier, avaient subi de sérieux dommages, stèles effondrées pour certaines, plaques fendues pour d'autres. Le cimetière de Crouin, le plus grand des deux, de 7 hectares (contre 6), avait été épargné alors. Pour autant, lui aussi a déjà fait l'objet d'actes de vandalisme, une fois, il y a plus de vingt ans, se souvient Christian Raso, responsable également de ce site.

L'infographie

La radio, média toujours très prisé des Français

78,1% de la population des 13 ans et plus **écoutent la radio chaque jour**

42 Soit plus de **millions d'individus**

2h47 d'écoute en moyenne par jour et par auditeur

Les lieux d'écoute de la radio

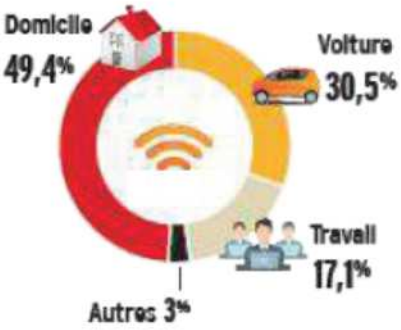

Top 3 des motivations d'écoute

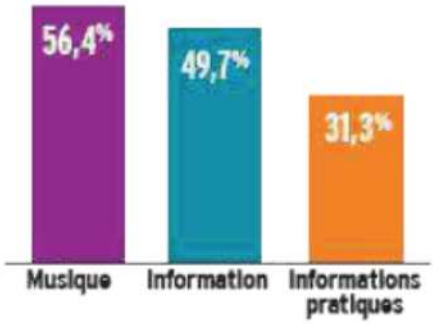

La radio sur les supports numériques

Ce sont **7,2 millions d'auditeurs**

Soit **13,3%** des 13 ans et plus

Pour **2h13 d'écoute** en moyenne par jour et par auditeur

Soit **13,6%** des 13 ans et plus

Couverture mensuelle des pratiques radio

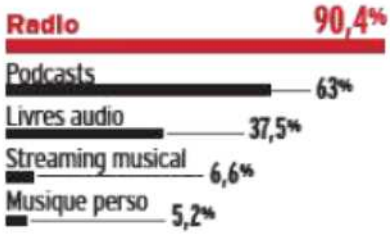

Sources : Médiamétrie - Etude 126 000 Radio, Septembre 2018-Juin 2019, Lundi-Vendredi, 5h-24h - Panel Radio 2018/2019, Lundi-Vendredi 15 jours, 5h-24h - Global Radio Volet 126 000, Janvier-Mars 2019, Lundi-Vendredi, 5h-24h - Global Audio 2019, cible internautes 15 ans et plus.

INFOGRAPHIE CL

DÉCHETS MÉNAGERS

Les collectes modifiées. Le vendredi 1er novembre étant un jour férié, les collectes des sacs noirs et des sacs jaunes assurées par Calitom seront décalées d'un jour à compter de ce jour férié. Ainsi, les collectes de demain vendredi 1er novembre seront reportées au samedi 2. À noter aussi que les 28 déchetteries de Calitom seront fermées demain. Pour tout renseignement complémentaire, contacter le numéro vert de Calitom: 0 800 500 429. Pour la ville de Cognac, la collecte sera assurée par la société Véolia demain. Seule la déchetterie sera fermée. Pour les communes non collectées par Calitom, se renseigner auprès de sa collectivité: GrandAngoulême ou la communauté de communes du Rouillacais.

L'initiative

Six médiathèques ont leurs ambassadeurs des médias

Douze jeunes ont la lourde tâche de former le public à débusquer les fake-news. Photo CL

Pédagogie. Douze jeunes en service civique avec Unis-Cité vont se déployer dans six médiathèques du département à partir du 6 novembre et pour huit mois: à L'Alpha, Ma Campagne Angoulême, L'Isle-d'Espagnac, Rouillac, Blanzac et Confolens. C'est la deuxième édition de cette initiative nationale. Ces jeunes, qui ont entre 17 et 25 ans, interviendront en binômes du mercredi au vendredi. *«Ils mettront sur pied deux ou trois interventions chaque mois à destination d'un public a priori éloigné des médias, beaucoup de scolaires notamment. Il s'agit de sensibiliser le public à l'identification des fake-news et des théories du complot. Les jeunes développeront des partenariats existants et apprendront à créer leurs propres outils»*, souligne Renaud Tallon, coordinateur du programme pour Unis-Cité Angoulême. Dans le cadre de leur quinzaine de formation, les jeunes ont participé à un atelier «le vrai du faux» animé par Mickaël Medina du Centre information jeunesse et découvert les rouages de *CL*.

■ Ce quiz musical revient demain aux Abattoirs ■ Un jeu qui fait fureur en ville
■ Incarné par Aline et Thierry Galtié, des férus qui rêvent de l'exporter en Charente.

Le blind test fait chauffer les buzzers à Cognac

Gilles BIOLLEY
g.biolley@charentelibre.fr

Le premier, intitulé «Blond test», avait fait un carton en début de mois dans une salle des Abattoirs pleine comme un œuf. Il revient ce vendredi soir, à partir de 18h, pour une version «Blind death» qui devrait à nouveau afficher complet. Le blind test, jeu qui consiste à deviner le plus rapidement possible, à l'écoute d'un extrait de musique, son auteur ou son titre, fait fureur dans la cité des eaux-de-vie.

> On n'en trouve pas en Charente dans les bars ou restos, un peu en Charente-Maritime. Alors on s'est dit pourquoi ne pas se lancer et en proposer? Les gens sont demandeurs.

Ambiance et franche rigolade sont de mise à chaque soirée blind test, comme ici au «Garage bar» au début du mois.

Photos Christophe Barraud

«*Les gens adorent*», confirme ravie Perrine Rumeau, chargée de la communication aux Abattoirs qui a mis à son programme cette saison, une fois par mois, ce quiz musical où se mêlent également l'esprit de compétition, la mauvaise foi parfois, et la capacité des gens à surtout pouvoir hurler comme des fous. Mais toujours dans la franche rigolade, à l'image de celle incrustée en permanence sur le visage d'Aline et de Thierry Galtié.

Vainqueur de la première édition aux Abattoirs, ce couple d'habitants de Châteaubernard, de 38 et 42 ans, chargée d'affaires dans une société d'électricité pour madame, pompier pour monsieur, avoue vivre au quotidien au rythme de ce jeu.

«Totalement accro»

«*Des fous furieux du blind test*» qui ont même organisé leur propre soirée du genre hors de leur cercle privé au «Garage bar», au début du mois, associés à Benjamin Defarge, 18 ans, DJ à ses heures. Un succès là aussi.

«*En même pas trois jours c'était déjà réservé, douze équipes de cinq personnes. Dingue!*», relevait alors agréablement surpris Franck Bernier, le patron du restaurant de la place du Canton.

«*On n'en trouve pas en Charente dans les bars ou restos, un peu en Charente-Maritime. Alors on s'est dit pourquoi ne pas se lancer et en proposer nous-mêmes? Les gens sont demandeurs, on l'a vu avec cette première*», pointe ce couple à la culture musicale impressionnante, capable de reconnaître aussi bien Charles Trénet que la chanteuse Anastasia en à peine trois secondes d'écoute. Tellement mordus de blind test, «*qu'on a refilé le virus à nos deux ados*», se marre Aline Galtié. «*Le moindre trajet en voiture, en famille, c'est quelque chose quand on allume la radio*, ajoute hilare son mari. *On est totalement accro.*»

Aline et Thierry Galtié (à droite) ont trouvé en Benjamin Defarge le DJ idoine pour animer leurs soirées.

Un blind test par trimestre

Comme joueurs, «*depuis quinze ans*», comme organisateurs depuis peu. «*Ça a commencé pour l'anniversaire de mes 40 ans*, raconte Thierry Galtié. *J'en ai organisé un pour les invités, ça a cartonné. Alors on en a refait d'autres, toujours dans le cercle privé. Ensuite, le bouche à oreille a fait son œuvre*».

Jusqu'à parvenir à celles de l'association des parents d'élèves de Juillac-le-Coq, en fin d'année dernière, «*pour une première hors de chez nous mémorable. C'est là qu'on s'est dit pourquoi ne pas aller plus loin?*»

Jusqu'au «Garage bar» et Franck Bernier, lequel a dit «*banco de suite. Ils sont non seulement adorables, mais pros en plus*», salue le restaurateur.

Car depuis ce fameux anniversaire, le duo n'a pas fait les choses à moitié, équipé de boîtes à buzzer faites maison.

Un plus. Qui évite les palabres, met tout le monde d'accord... Et fait monter l'adrénaline dans le même temps.

«*C'est chaud parfois*», s'amuse d'ailleurs Thierry Galtié, qui rêve d'exporter ce jeu dans toute la Charente. «*Mais juste pour continuer à s'amuser et amuser, pas pour en vivre, on bosse déjà pour ça*», sourit Aline Galtié. Et son époux de relever: «*Si c'est du plaisir, c'est du boulot quand même. Une soirée, c'est deux cents titres à trouver, une playlist qu'il faut changer à chaque fois.*»

Leur idée: «*Un blind test par trimestre, pour ne pas lasser les gens. On est ouvert à qui veut nous recevoir.*»

Et à qui veut les affronter aussi. Ils seront demain aux Abattoirs pour défendre leur couronne.

À lire
Drillaud dégaine son nouveau polar

L'auteur cognaçais est de retour avec «Rouge amer» et son détective favori, pour un sixième roman bien noir.

Photo archives CL

Il continue à tracer sa route sur la voie du polar. Après «*L'empreinte de l'oubli*», paru en 2018 (Coëtquen Éditions), Christian Drillaud, l'ancien postier cognaçais reconverti en auteur de romans policiers, livre son sixième opus avec «*Rouge amer*». 160 pages dans lesquelles on retrouve son détective favori, Simon Segré, confronté à une énigme où tout semble lui échapper et qui va mettre à nouveau son flair à rude épreuve. À Locmariaquer, le corps d'une femme a été découvert sous deux mètres de terre par des ouvriers travaillant sur un chantier. La même que l'on croyait disparue en mer 30 ans plus tôt? Une enquête qui le ramène dans le Morbihan, dont il ne ressortira pas indemne et où ressurgissent les fantômes du passé, les traces de son premier vrai amour de jeunesse. Comme d'habitude, le récit est bien emmené et ficelé par un auteur à la plume toujours aussi affûtée.

«Rouge amer», de Christian Drillaud, Coëtquen Éditions. 160 pages, 15 €.

CONFÉRENCE

Bonsard dévoile les secrets des peintres du XVIIe à Cognac. L'Université Inter-Âges de Cognac accueille Hervé Bonnin, alias Bonsard, lundi 4 novembre à 14h45 à La Salamandre, pour une conférence sur le baroque en Europe au XVIIe siècle. Né à Gondeville mais établi à Cognac, Hervé Bonnin a commencé voilà six ans à s'intéresser aux techniques de ceux qu'il appelle des «artisans d'art» et qui sont considérés aujourd'hui comme des génies. Depuis, il a réalisé «*entre 3.000 et 5.000 tableaux*» en reproduisant l'enseignement de ses aînés. Entrée libre.

TRAVAUX

Opération d'élagage à Cognac. À compter du 4 novembre et jusqu'à mi-avril, date prévisionnelle de fin du chantier, le stationnement des véhicules est interdit ponctuellement au fur et à mesure de l'avancement des travaux de taille des arbres dans les différentes rues et places de la ville de Cognac.

EXPOSITION

Jacques Narceau expose aux Récollets de Cognac. Jacques Narceau, artiste charentais, expose ses nouvelles créations, «*Champ libre*», au couvent des Récollets du 4 au 16 novembre. L'expo est visible gratuitement dans la salle du Prieuré. Vernissage le mercredi 6 novembre à 18 h.

Le chiffre

135 En euros, le prix de l'amende dont 36 conducteurs ont fait l'objet à Cognac, ce mois-ci, pour des stationnements non autorisés. 12 pour s'être garés sur des places réservées aux handicapés, 24 pour un stationnement à cheval sur les trottoirs. Face à la multiplication de ce type d'infractions, la police nationale a décidé de passer de la prévention à la sanction. Et rappelle par ailleurs que les stationnements sur les places pour handicapés sont aussi passibles d'immobilisation du véhicule avec mise en fourrière, la prochaine étape si les incivilités de ce genre perdurent.

EMPLOI

Deux cents postes à pourvoir aux rencontres de la filière cognac

Les «Rencontres» et leurs jobs dating reviennent le mardi 5 novembre à l'Espace 3000. Plus de 20 entreprises et 15 organismes de formation seront au rendez-vous. Photo G. B.

C'est un rendez-vous bien ancré sur le territoire qui porte toujours la même ambition: agir sur les difficultés de recrutement en favorisant les rencontres directes entre entreprises et personne en recherche d'emploi, mais aussi entre organismes de formation et candidats éprouvant un besoin de développement de compétences.

Les rencontres de la filière cognac et ses jobs dating reviennent pour une 12e édition mardi 5 novembre à l'Espace 3000 de Cognac, de 9h à 12h. 200 postes et plus seront à pourvoir lors de ce rendez-vous organisé par Pôle emploi avec le concours de la Ville, l'agglo et la Région. Des postes dans tous les secteurs de la filière: viticulture, industrie, tonnellerie, mécanique agricole, logistique, commercial... Plus de vingt entreprises et quinze organismes de formation avec leur fiche de présentation seront présents lors de cette édition qui, pour la première fois, mettra à disposition par voie d'affichage les offres d'entreprises non présentes qui recrutent aussi.

Une équipe dédiée de 12 conseillers Pôle emploi se chargera de l'accueil, de l'orientation et de l'information des candidats conviés à se munir de plusieurs CV en poche.

L'an dernier, plus de 400 personnes avaient poussé les portes de ces «Rencontres» où *«75 à 80 % en moyenne des offres proposées pour l'occasion sont satisfaites»*, relève Laurence Trouve Langlais, responsable d'équipe à Pôle emploi.

L'image

Photo CL

Le cinéma tisse sa toile à vive allure

«On est dans les clous», se félicite Philippe Johan, le responsable de Ciné Ouest, le groupe propriétaire du cinéma de Cognac «Le Galaxy». Dans les clous d'une ouverture en mars ou avril au pire, comme prévu, sauf aléas, pour le complexe cinématographique des Vauzelles dont les travaux avancent à grands pas. La structure bois en place, les opérations de bardage entament leur dernière ligne droite. Ils devraient se terminer d'ici une quinzaine de jours pour laisser place ensuite aux aménagements intérieurs, lesquels débuteront avant la fin de l'année.

JARNAC

Bornes électriques et barrières anti-inondation au conseil

Deux dossiers ont constitué les fils rouges du conseil municipal de Jarnac. Suite à la violence des pluies et orages, quelques maisons des rues du faubourg Saint-Pierre et Croix-du-Lô ont été inondées. *«Malgré les gros travaux pour canaliser et gérer les eaux pluviales, quelques habitations restent vulnérables»*, confie le maire François Raby, qui propose d'investir et de mettre à disposition des propriétaires un dispositif pour l'étanchéité des ouvertures. Ces barrières anti-inondation seront installées au cas par cas après étude par les services techniques (une douzaine de maisons seraient recensées).

La réaction des élus d'opposition a été vive: *«Est-ce déjà un parfum de mars 2020?»*; *«Quelle efficacité?»*; *«Capacité des personnes pour installer le dispositif?»*; *«Coût élevé?»* (1); *«Manque de concertation»*... Finalement, le projet est adopté avec sept abstentions (dont Jérôme Royer, qui conteste la forme et non le fond).

Autre dossier sensible, le projet d'implantation de recharge pour véhicules électriques sur deux sites: place du Château et place Jean-Jaurès, qui a suscité de nombreuses interrogations de l'opposition: *«Le coût reste élevé»*; *«Quel financement par le Sdeg?»*; *«Quel avenir pour la voiture électrique?»*; *«Le stationnement sur la place du Château?»*; *«On nous demande de chiffrer sur des sommes non définies»* (2); *«Aide de l'agglo si prise de compétence»*...

Après avoir défendu ce projet en affirmant qu'aucune place de stationnement ne serait supprimée et que le report risquait d'être long, le maire et Claude Charrier, adjoint aux travaux, ont évoqué sa mise en place en février 2020. Le projet est adopté (cinq abstentions).

En bref. L'ouverture des commerces de détail est autorisée pour 12 dimanches dans l'année (planning en mairie); le projet d'un local «halte de nuit» va être étudié près de la future maison des services publics (ex-groupe médical); Jean-Denis Barré a regretté le manque d'information sur le dossier «Cœur de ville»; un comité technique et un comité d'hygiène et de sécurité vont être créés aux écoles (les élus délégués seront désignés après les élections municipales).

(1) Devis estimatif pour un dispositif: 765 €.
(2) Le Syndicat départemental de l'électricité et du gaz (Sdeg) avait annoncé une participation de 4.439 € à charge de la collectivité par borne. Depuis, cette somme serait en baisse de plus de 20 %.

CHERVES-RICHEMONT

Des avenants aux marchés en débat au conseil

Lundi, le conseil municipal de Cherves a planché sur plusieurs avenants.

Transports scolaires. Le premier est un avenant au service des transports scolaires, pour rejoindre l'école. Dans la commune, l'autorité organisatrice est l'agglo, qui lui a délégué une partie de cette charge. Avec deux circuits, l'un assuré par le bus communal et l'autre par la société Arnoux (contrat de sept ans jusqu'en 2021, avec bus de 19 places). Or suite à l'accueil de nouveaux habitants, ce bus n'a plus la capacité pour recevoir les 25 scolaires inscrits. Le conseil décide que la société Arnoux continue d'assurer le transport avec un bus de 35 places pour un coût journalier de 285,45 €.

Avenant au contrat d'assurance statutaire. Le contrat d'assurance qui arrive à terme en décembre 2020, est révisable chaque année. La société d'assurances propose plusieurs solutions qui sont discutées. Le conseil opte pour une hausse de taux à 5,32 % avec une franchise de 20 % sur les indemnités journalières.

Avenant au marché de voirie. Après constat de dégradations importantes sur la route de Chez-Boisnard qui devait être reprise sur une partie, elle le sera dans son intégralité pour assurer la traversée du village. Le surcoût représente une hausse de 4.8 % par rapport au marché initial.

Le programme local de l'habitat de l'agglomération de Cognac qui s'articule entre le plan local d'urbanisme intercommunal et le schéma de cohérence territoriale qui sont menés parallèlement est adopté.

HIERSAC

Martine Beaumard en lice pour les municipales

Martine Beaumard, la première adjointe de l'équipe sortante du maire David Chagneaud, va prendre la tête d'une liste pour les prochaines élections municipales. Martine Beaumard réside à Hiersac depuis quarante ans avec mari et enfant. Après avoir été élue conseillère sous le mandat de Patricia Duclos après 42 ans à Leroy-Somer, elle a créé l'association des donneurs de sang du canton. La jeune retraitée de 64 ans se lance donc désormais dans un nouveau challenge.

Dans un premier temps, elle veut *«agir dans la continuité»*, avec la poursuite des projets comme le chantier de l'église, la sécurité routière, l'étude de l'aménagement du bourg (sur plusieurs mandats). Elle a le souci de suivre une politique financière équilibrée, *«afin de ne pas surcharger de taxes les habitants»*. Elle désire en outre développer la représentativité dans les commissions de Grand Cognac (collectivité qui seule, peut prendre en charge des dossiers structurants trop lourds pour les petites communes). Pour le moment, six conseillers se sont engagés sur sa liste en constitution, alors que se poursuivent les contacts pour former une équipe soudée d'actifs et de retraités et d'y intégrer de nouveaux visages.

Martine Beaumard. Photo CL

«De par mon statut de retraitée, je pourrai suivre la vie communale au plus près, autant concernant le développement de l'école et de son environnement que dans le soutien aux associations locales. Avec la volonté de voir revenir une équipe de foot sur le terrain d'Hiersac. Les portes sont toujours ouvertes aux bonnes volontés», conclut-elle.

Contact au 06 24 29 30 68.

Photo archives AFP

Expulsions: cinq mois de répit, et après?

■ La trêve hivernale débute demain ■ Mais ce n'est qu'un répit pour les locataires
■ Les expulsions atteignent chaque année de nouveaux records.

La trêve hivernale est née après un appel de l'Abbé Pierre en 1954 et a été inscrite dans la loi en 1956. Initialement fixée du 1er décembre au 15 mars, elle a été étendue à plusieurs reprises. Depuis 2014, elle dure du 1er novembre au 31 mars.

Qu'est-ce que la trêve?

Pendant cette période, la loi interdit d'expulser l'immense majorité des locataires de leur logement. Depuis 2017, elle protège aussi les habitants des bidonvilles. Mais cette protection ne s'applique pas aux squatteurs et occupants d'un logement dangereux situé dans un immeuble frappé par un arrêté de péril. L'expulsion reste également possible si le locataire bénéficie d'un relogement adapté pour lui et sa famille.

Cette trêve concerne aussi l'électricité et le gaz: pendant cinq mois, les fournisseurs d'énergie ne peuvent pas interrompre leurs services.

Toujours plus d'expulsions

Les expulsions en présence des forces de l'ordre ont atteint un nouveau record historique en 2018. Selon la Fondation Abbé-Pierre, *«plus de 36.000 personnes»* ont été expulsées, soit exactement 15.993 ménages. En petite hausse (+2,9 % en un an), ce chiffre cache *«une augmentation de 41 % depuis 10 ans et de 152 % depuis 2001»*, rappelle l'association, qui réclame un plan d'urgence anti-expulsions de 100M€. Mais ces statistiques sous-estiment la réalité sociale: entre *«deux et trois fois plus»* de ménages sont réellement expulsés, selon la Fondation, car beaucoup partent avant l'arrivée des forces de l'ordre.

Depuis quelques années, l'État a mis en place un plan de prévention avec tous les acteurs sociaux autour du préfet pour aider les locataires fragiles le plus tôt possible. Les décisions de justice ordonnant une expulsion ont ainsi légèrement diminué (moins de 155.000 en 2018, contre 158.700 l'année précédente, selon la Fondation). *«Ce qui manque cruellement, c'est de fixer aux préfets des objectifs concrets de baisse du nombre d'expulsions»*, estime le délégué général de la Fondation, Christophe Robert.

Il déplore notamment la division par trois entre 2005 et 2017 du fonds d'indemnisation des bailleurs, qui permet aux préfets d'empêcher une expulsion et de laisser une chance à un ménage de se maintenir dans son logement, en compensant financièrement le propriétaire.

Que peut faire le propriétaire?

Pendant la trêve, rien n'empêche un propriétaire d'entamer ou de poursuivre une procédure d'expulsion. Cette procédure dure souvent plus de 18 mois et *«la seule phase juridique conduisant de l'impayé à l'expulsion effective requiert au minimum huit mois»*, rappelle la Chambre nationale des huissiers de France. Si le propriétaire ne respecte pas les formalités, il risque trois mois de prison et 30.000€ d'amende. En cas de résiliation du bail par le juge, la justice délivre un commandement de quitter les lieux et un huissier est mandaté pour expulser les locataires. S'il échoue, il demande l'intervention des forces de l'ordre à la préfecture. Le préfet peut l'accorder et rendre l'expulsion possible, ou la refuser et indemniser le propriétaire.

En cas d'impayés, *«il ne faut surtout*

Et le locataire?

pas rester seul et se signaler», reprend le délégué général de la Fondation, Christophe Robert, qui conseille de *«payer au moins une petite partie du loyer si on le peut»*. Parmi les dispositifs existants, le Fonds de solidarité pour le logement (FSL) permet aux départements d'accorder des aides financières aux personnes en difficulté. Les locataires peuvent se signaler à la CAF ou à la mairie. Les agences départementales pour l'information du logement (Adil) peuvent également les accompagner.

14.000 places en plus pour les SDF, «insuffisant» pour les associations

En plus des 146.000 places d'hébergement d'urgence ouvertes toute l'année, le gouvernement prévoit jusqu'à 14.000 places mobilisables au cours de l'hiver, a annoncé le ministre du Logement Julien Denormandie sur France Info.

Un dispositif qui doit atteindre son plein régime en cas de grand froid.

L'enjeu est également d'aller vers les très grands exclus, ces sans-abri qui ont renoncé à appeler le Samu social au 115 pour demander un hébergement. Pour cela, le gouvernement consacrera 5M€ aux maraudes des associations, et 4M€ pour améliorer les accueils de jour, selon le ministère.

Le 115 débordé, des campements qui gonflent

Des annonces accueillies avec circonspection par les associations d'aide aux plus démunis. *«Par rapport à l'étendue des besoins, il y a de fortes chances que beaucoup de personnes restent à la rue cet hiver»*, estime Christophe Robert, délégué général de la Fondation Abbé-Pierre et porte-parole du Collectif des associations unies, qui rassemble 36 organisations du secteur.

La situation est *«dramatique»*, selon le collectif: à Paris avant l'hiver, 1.600 personnes en famille appellent chaque jour le 115 sans obtenir de solution, soit trois fois plus qu'il y a quatre ans. Les hôtels sociaux, censés pallier les manques des centres d'hébergement d'urgence, sont saturés. Le 115 débordé, des campements qui gonflent: la situation est *«tout aussi critique»* dans d'autres grandes villes, selon le collectif, qui recense 20.000 personnes dans des camps de fortune en France.

Face à l'urgence, le ministère du Logement insiste sur la *«priorité donnée aux familles, aux femmes et aux enfants»*, qui ne doivent pas rester à la rue. *«Personne ne peut être contre cette idée, mais en creux, on dit déjà qu'on va trier les sans-abri»*, alerte Christophe Robert. Une pratique qui viole le principe d'inconditionnalité de l'accueil, mais qui a déjà commencé, selon certaines remontées des travailleurs sociaux.

La politique menée par le gouvernement *«ne permettra pas de réduire significativement le nombre de personnes à la rue d'ici la fin du quinquennat»*, estime Florent Guéguen, directeur de la Fédération des acteurs de la solidarité (qui rassemble 800 associations gérant 80 % des centres d'hébergement), malgré la promesse d'Emmanuel Macron, qui ne voulait plus de sans-abri dans les rues dès la fin 2017. La faute à un plan «Logement d'abord» trop timide, selon lui.

Le chiffre

48,7 Les SDF dont la mort a pu être recensée en 2018 sont en moyenne décédés à 48,7 ans, soit *«30 ans plus tôt que la moyenne de la population, en été comme en hiver»*, selon le collectif Les morts de la rue. 27% des morts sont liées à *«des accidents, des agressions ou des suicides»*, 36% à des maladies. En 2018, le collectif a dénombré 612 personnes mortes dans la rue, 15% de plus qu'en 2017. Mais *«on est très loin de l'exhaustivité»*, met en garde Cécile Rocca, coordinatrice du collectif.

Immeubles effondrés à Marseille: un drame du mal-logement prévisible

5 novembre 2018, deux immeubles s'écroulent comme un château de cartes au cœur de Marseille: huit personnes meurent, des milliers doivent être évacués. Un an plus tard, l'enquête révèle un drame du logement insalubre prévisible.

Murs qui bougent et se fissurent, portes d'entrée qui ne ferment plus, eau qui suinte dans les appartements, stagne dans les arrière-cours et les caves: le rapport d'expertise remis aux trois juges d'instruction est accablant. *«Tous les experts (...) intervenus depuis 2005 avaient unanimement signalé la gravité de la situation»*, souligne ce document. *«De 2005 à 2018, l'aggravation des désordres avait conduit en différentes occasions à leur signalement, tant auprès des intéressés concernés (syndic-propriétaires) qu'auprès des services de sécurité de la ville de Marseille, sans qu'aucune action technique, efficace et adaptée à la gravité évidente de la situation (...) ne soit finalisée»*, enfonce-t-il.

La dernière alerte est lancée deux semaines avant les effondrements meurtriers. Le 18 octobre, les habitants du 65 sont évacués car une cloison du hall d'entrée gonflée par l'eau menace de céder. Le 1er étage fait alors l'objet d'un nouvel arrêté de péril imminent comme en 2017 avec interdiction d'y habiter. Les locataires des étages supérieurs sont invités à regagner leurs logements. Un arrêté municipal préconise une série de travaux à réaliser avant le 9 novembre. *«L'urgence, plusieurs fois soulignée et signalée de mettre en œuvre des travaux réparatoires (...) n'a pas été prise en considération»*, tranche le rapport d'expert. Il reproche aux différents acteurs - syndics, propriétaires, services municipaux - d'avoir poursuivi *«des conflits juridiques»* pour se rejeter la responsabilité. Une attitude qui pourrait perdurer jusqu'au procès, selon les avocats.

À Marseille, 100.000 personnes vivent encore dans *«des taudis»* et sur la France entière ils sont 1,3 million dans *«des logements qui menacent leur santé et leur sécurité»*, selon la Fondation Abbé-Pierre.

SNCF: les cinq défis du nouveau patron

Jean-Pierre Farandou va devoir prendre en marche un train lancé à pleine vitesse en succédant demain à Guillaume Pepy.

En passant la main demain à Jean-Pierre Farandou, qui était PDG de Keolis (filiale de transports publics de la SNCF), Guillaume Pepy lui laisse plusieurs chantiers et une entreprise en ébullition.

1 Calmer les syndicats

«Il n'y a pas de crise sociale à la SNCF», martelait encore Guillaume Pepy hier. Son mandat s'achève pourtant dans une période de turbulences, une grève sauvage dans le centre de maintenance des TGV Atlantique ayant succédé à des arrêts de travail après l'accident d'un TER dans les Ardennes.
La réforme ferroviaire, adoptée en juin 2018 malgré une longue grève, a laissé une bonne partie des cheminots amers. Le texte prévoit notamment que le groupe public n'embauchera plus au statut de cheminot à partir du 1er janvier 2020. Le nouveau cadre contractuel reste à négocier, de même que la convention collective du ferroviaire.

2 Faire fonctionner la «nouvelle SNCF»

La SNCF devient au 1er janvier 2020 une société anonyme à capitaux publics, qui détiendra intégralement SNCF Réseau (les infrastructures, avec les gares) et SNCF Mobilités (les trains). Tandis que Guillaume Pepy cumulait la direction du groupe et de Mobilités, Jean-Pierre Farandou aura théoriquement moins de pouvoir et devra composer avec les autres dirigeants. Il devra en outre respecter l'indépendance de SNCF Réseau, pour ne pas désavantager les futurs concurrents de SNCF Mobilités. Un sacré défi, alors que la *«nouvelle SNCF»* est censée être plus intégrée.

3 Faire d'importantes économies

Contrepartie de la reprise de 35 milliards d'euros de la dette de SNCF Réseau (sur plus de 50 milliards à la mi-2019), le gouvernement exige de la SNCF qu'elle soit plus efficace et fasse de sérieuses économies pour réduire fortement un écart de compétitivité estimé à près de 30 % par rapport aux principaux concurrents. Le groupe va devoir être bien plus performant, et il n'est pas question qu'il s'endette (trop) à nouveau... *«Il y a quand même un plan d'austérité comme la boîte n'en a jamais connu»*, résume un haut responsable du groupe. *«Ça va être très difficile!»*

4 Préparer l'arrivée de la concurrence

Si le réseau ferré français sera officiellement ouvert à la concurrence le 3 décembre, les autres compagnies n'arriveront pas tout de suite.
L'entreprise publique devra cependant défendre ses positions sur les marchés conventionnés - Intercités et TER - dont les premières lignes vont faire l'objet d'appels d'offres. Les premiers «trains de la concurrence» ne devraient pas rouler avant 2021 ou 2022. Quant aux trains non conventionnés - essentiellement les TGV -, ils seront ouverts à la concurrence en décembre 2020.

5 Poursuivre la rénovation du réseau

La SNCF va devoir poursuivre la rénovation de son réseau, en mettant l'accent sur la sécurité des opérations. Elle a pour ce faire l'appui de l'État, à condition que les financements publics suivent. La compagnie devra aussi gérer l'épineux dossier des *«petites lignes»*, longtemps délaissées et dont le piètre état exige de lourds investissements pour y maintenir une circulation ferroviaire.

La grève continue

«Aucun client, aucun Français ne comprendrait que l'on paye les jours de grève», a affirmé hier le président de la SNCF Guillaume Pepy sur Europe 1, alors que le conflit au centre de maintenance de Châtillon se poursuit (la SNCF confirme sa prévision de 8 TGV Atlantique sur 10 d'ici dimanche). La grève, suivie par quelque 200 personnes sur les 700 que compte le Technicentre, fait suite au projet de la direction de dénoncer un accord local et de supprimer 12 jours de repos par an. Le projet a été retiré le 22 octobre par la direction. Les grévistes réclament désormais un paiement des jours de grève, la garantie de ne pas faire l'objet de sanctions disciplinaires en raison de leur arrêt de travail et une *«revalorisation»*, c'est-à-dire une prime de 3.000€.

Jean-Pierre Farandou a l'avantage de bien connaître la SNCF. Photo AFP

Auto
Mariage en vue entre PSA et Fiat Chrysler

Les constructeurs italo-américain Fiat Chrysler et le français PSA (400.000 salariés dans le monde à eux deux) avançaient hier à grands pas vers leur mariage, une opération à 50 milliards de dollars pour unir leurs forces et créer le n°4 mondial du secteur. Selon une source proche du dossier, le conseil d'administration de PSA a accepté hier soir le principe d'une alliance avec Fiat-Chrysler (FCA).
L'idée de cette alliance semble pour l'heure séduire un large panel d'acteurs. Les marchés d'abord, puisque le cours de PSA a progressé de 4,5% à la Bourse de Paris et que celui de Fiat Chrysler Automobiles (FCA) a bondi de plus de 9% à Milan. Les syndicats ensuite: Force Ouvrière, premier syndicat chez PSA, a souligné une *«dynamique industrielle positive»* du projet et la CFE-CGC, n°2, retient qu'il n'est *«pas prévu de fermeture de site en France»*. Le gouvernement français - actionnaire à environ 12% de PSA via BpiFrance - , si réticent il y a quelques mois lorsque FCA a tenté, en vain, de convoler avec Renault, a dit être *«particulièrement vigilant»* au sujet de l'emploi.

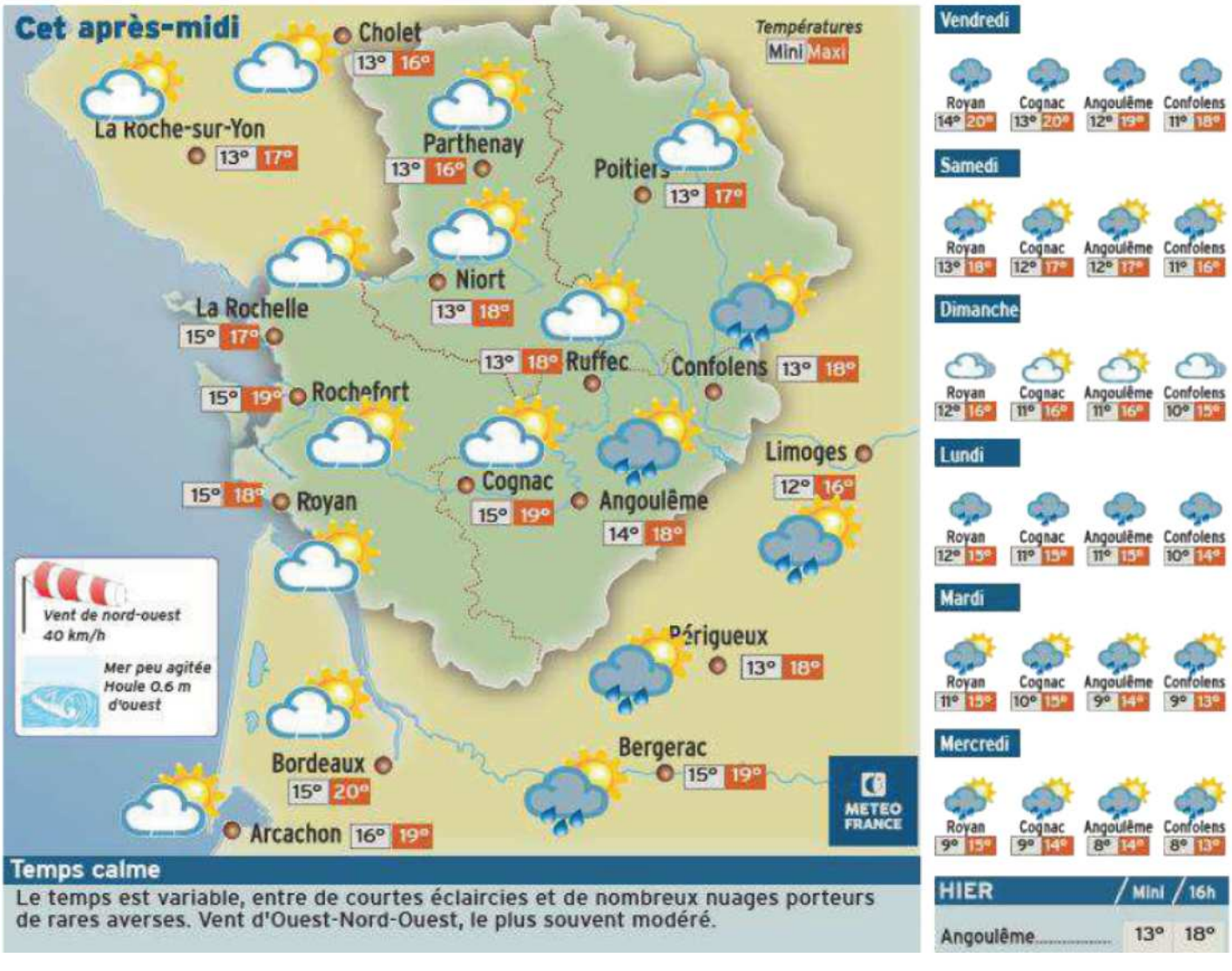

Le cimetière du Breuil vandalisé

La police technique et scientifique a effectué hier des relevés d'empreintes. PHOTO JONATHAN GUÉRIN

COGNAC

Une centaine de tombes du cimetière du Breuil ont été profanées dans la nuit de mardi à mercredi. Les symboles chrétiens ont été particulièrement visés. Sur place, la population est consternée

Page 12

R 20319 33630 1.30€

Une centaine de tombes dégradées

COGNAC Un cimetière a fait l'objet de profanations, dans la nuit de mardi à mercredi

Hier matin, les agents municipaux de la Ville de Cognac ont constaté que le cimetière du Breuil avait été dégradé, vraisemblablement dans la nuit. Au total, quatre allées ont été particulièrement prises pour cible : dans ce périmètre, presqu'aucune tombe n'est épargnée. Ce qui porte le total à une centaine de caveaux concernés.

Les objets ornant une centaine de tombes ont été renversés et détruits. Les reliques catholiques semblent particulièrement visées : une vierge Marie, des anges, et surtout des dizaines de crucifix. Les objets à l'effigie du Christ ont été lourdement frappés ou jetés au sol. Le maire de Cognac, Michel Gourinchas, se dit « choqué » par des actes « honteux et lamentables » : « J'espère que ça n'a rien de politique, et que ce n'est pas en réaction à l'attaque de la mosquée de Bayonne, envisage l'élu. Mais on ne le saura que quand on aura retrouvé les auteurs. »

Une enquête ouverte

Le procureur d'Angoulême a justement ouvert une enquête pour identifier le ou les mis en cause. Parallèlement, la police technique et scientifique a procédé à des relevés d'empreintes. Le cimetière ne disposant pas de caméra et le quartier étant peu fréquenté, les investigations s'annoncent complexes.

D'autant qu'aucune revendication n'est perceptible. Les dégradations n'ont pas été accompagnées de tags ou d'inscriptions.

Les objets catholiques semblent avoir été visés. PHOTO J.G.

Le cimetière étant très fréquenté en cette période de Toussaint, la nouvelle de la profanation s'est répandue rapidement. Certains habitants ont accouru sur place pour savoir si la tombe de leur famille avait été vandalisée. Mais concernés ou pas, beaucoup de Cognaçais ont fait part de leur stupeur.

Jonathan Guérin

Une centaine de tombes vandalisées à Cognac

FAITS DIVERS

Le cimetière du Breuil a fait l'objet de profanations dans la nuit de mardi à mercredi

Jonathan Guérin
j.guerin@sudouest.fr

La police a ouvert une enquête pour identifier le ou les responsables de ces actes. PHOTO J. G.

Coïncidence ou mêmes auteurs ? La délinquance connaît un pic ces derniers jours à Cognac. Le week-end dernier, une vingtaine de véhicules ont été dégradés en deux nuits, dans le quartier de Crouin. Hier, c'est un autre secteur qui a vécu des actes d'une autre dimension : le cimetière du Breuil a été profané. C'est une entreprise de livraison de fleurs qui en a été le premier témoin, à l'ouverture. Christian Raso, le responsable des cimetières à la Ville de Cognac, est ensuite arrivé sur place : « En vingt et un ans, c'est la première fois que je vois ça », confie le fonctionnaire.

Au total, une centaine de tombes semble concernée. Les dégâts sont situés sur les allées N1, N2, N3, N4 et J8 près du carré militaire. Les plaques commémoratives jonchent le sol. Si l'on y regarde bien, les tombes en elles-mêmes n'ont pas été touchées. Ce sont les objets qui les ornent qui ont été balayés. Il semble que les reliques catholiques seraient particulièrement visées : une vierge Marie, des anges, et surtout les crucifix. Les plaques mémorielles portant un Christ sont fracassées, comme si l'on avait tapé dessus avec un objet lourd ou jeté violemment. « C'est seulement quand on aura retrouvé les coupables qu'on connaîtra leurs intentions réelles », commente Michel Gourinchas, aussitôt venu sur place constater les dégâts d'un acte qu'il qualifie de « honteux » et « lamentable ». Le maire s'interroge sur un possible lien entre ces faits et l'attaque d'une mosquée à Bayonne, lundi. « J'espère que ça n'a rien de politique, et que ce n'est pas en réaction à ça. Mais on ne le saura que quand on aura retrouvé les auteurs. »

Des empreintes relevées

Cette tâche semble difficile. Les hommes du commissariat ont immédiatement ouvert une enquête. La police technique et scientifique a effectué des relevés d'empreintes. Mais il est peu probable que des témoignages viennent aider les forces de l'ordre. Le cimetière est entouré par de hauts murs et les alentours assez peu fréquentés. Aucune caméra ne surveille l'emplacement. En tout cas, l'intrusion dans les lieux n'est pas difficile. « Les portes du cimetière se ferment automatiquement à 20 heures, note la mairie. Pour en sortir, il suffit d'appuyer sur un bouton. Mais nous n'avons aucune trace de ces sorties. »

Dans la matinée, à mesure que l'information gagnait la population, certains sont arrivés au Breuil. « Je suis venu sur place ni une ni deux car j'ai peur pour la tombe de ma femme », confie ce retraité. Finalement, la tombe de son épouse n'est pas concernée. « Faire ça, c'est lamentable. Ça n'a pas de nom. » Un couple venu de La Rochelle à l'occasion de la Toussaint commente : « Quels que soient les auteurs, c'est inadmissible. Quelles que soient les convictions religieuses, on respecte les morts. Là, on a l'impression qu'ils ont saccagé pour faire du mal. » Le maire s'interroge aussi pour savoir s'il faut y voir un lien avec la fête catholique de la Toussaint. « C'est une période très sensible, juge Michel Gourinchas. Donc c'est un coup moral pour les familles concernées par ces dégradations. Pour moi, c'est insupportable. C'est une tempête de connerie. Pour parler comme je le pense, ce sont de jeunes branleurs. »

Selon les agents municipaux, des premières dégradations (beaucoup moins nombreuses) avaient déjà été relevées mardi matin. L'œuvre de désœuvrés pendant les vacances ou acte politique ? En tout cas, aucun message ou revendication n'a été trouvé pour l'instant.

« Il faut penser aux clients »

SNCF La directrice du TGV Atlantique, Gwendoline Cazenave, assure vouloir négocier avec les agents grévistes mais leur demande de ne pas pénaliser des milliers de voyageurs

Propos recueillis par Benoît Lasserre
b.lasserre@sudouest.fr

« Sud Ouest » Pourquoi avoir retiré, dès le 22 octobre au matin, le projet de réaménagement des conditions de travail, à l'origine du mouvement de grève lancé la veille au soir ?

Gwendoline Cazenave Ce n'était pas un mauvais projet mais le dialogue social est toujours préférable au conflit. Le directeur du technicentre de Châtillon et moi avons estimé qu'il fallait poursuivre les discussions et donc retirer un projet qui n'a pas reçu un soutien suffisant et dont le rejet pénalisait les voyageurs de la SNCF. Si une transformation doit conduire à un conflit social, on discute et on écoute ce que nous disent les agents. Mais cette grève n'a plus lieu d'être puisque le projet qui l'a déclenchée a été retiré.

La grève porte désormais sur d'autre revendications.

Environ 200 agents sont en grève sur un effectif d'environ 800 salariés du technicentre. C'est un métier très exigeant, qui se déroule essentiellement la nuit avec de nombreux week-ends d'astreinte. Nous avons entendu les revendications, nous avons dit oui à certaines. Mais nous ne céderons pas sur le paiement des heures de grève et la prime de sortie du conflit. Le paiement des heures de grève, ça n'existe pas. Sur ce point, il n'y a pas à discuter et on se retrouve face à des jusqu'auboutistes.

Leur attitude pénalise les clients et fait du mal à une desserte Atlantique qui enregistre depuis deux ans une croissance à deux chiffres. Je ne veux pas faire un concours de gros bras avec les agents grévistes mais ceux-ci savent parfaitement qu'on ne cédera pas sur le paiement des jours de grève. Mon seul objectif est de faire rouler les TGV et de satisfaire des voyageurs qui ont fait le choix de prendre le train. J'en appelle au sens des responsabilités en espérant qu'il va rapidement triompher.

Comment vont se dérouler les retours de vacances, d'aujourd'hui à dimanche ?

Nous aurons huit TGV sur dix, grâce à des rames supplémentaires qui desservent habituellement d'autres axes. Dès mardi soir, nous avons contacté par mail ou SMS tous nos clients, soit pour les informer que leur train circulerait soit qu'il était annulé, en leur proposant d'annuler ou échanger leurs réservations, évidemment sans aucun frais.

Il est très difficile de leur proposer de prendre un autre TGV car quasiment tous affichent déjà complet en cette période de retour de vacances, avec une moyenne de 100 000 voyageurs quotidiens. La charge des autres centres de maintenance TGV, dont celui de Bordeaux, a été augmentée et nous avons resserré nos normes de production pour pouvoir augmenter le nombre de rames en circulation et faire en sorte que tous nos clients puissent rentrer de vacances sans problème. La SNCF s'y engage.

La directrice du TGV Atlantique, Gwendoline Cazenave. ARCHIVES GUILLAUME BONNAUD/« SUD OUEST »

Que se passe-t-il à partir de lundi ?

Nous travaillons déjà sur le plan de transport de lundi, sachant que nous reviendrons à des cadences de voyageurs moins élevées. Et nous continuons de négocier avec les agents et les représentants syndicaux pour sortir de ce conflit. Il faut penser aux clients. Encore une fois, j'en appelle au sens de la responsabilité de chacun, sachant qu'il s'agit d'un conflit local, portant sur un projet bien spécifique qui a été retiré.

NOUVEAU PRÉSIDENT VENDREDI

Gwendoline Cazenave l'assure, le conflit du technicentre de Châtillon, où la direction envisageait de supprimer douze jours de congé avant de rétropédaler, n'a rien à voir avec une mise à l'épreuve du nouveau président de la SNCF, Jean-Pierre Farandou, qui s'assiéra demain dans le fauteuil de Guillaume Pepy. Reste que rétablir la paix sociale, à Châtillon comme dans l'ensemble de l'entreprise, sera le principal défi du Bordelais, justement réputé pour sa pratique du dialogue social. L'entreprise va connaître une nouvelle période de grève, peut-être longue, à compter du 5 décembre, cette fois pour protester contre la réforme des retraites. Elle s'apprête aussi, dès le 1er janvier 2020, à changer de statut social, conformément à la réforme votée en juin 2018, avec la fin du statut de cheminot pour les nouveaux embauchés. Jean-Pierre Farandou, qui aura moins de pouvoir que son prédécesseur, devra aussi préparer la SNCF à l'arrivée de la concurrence, mal vue par de nombreux cheminots.

Tout savoir du nouveau permis de louer

HABITAT INDIGNE Le maire instaure un permis de louer à partir du 1er janvier 2020. Voici comment va s'appliquer le dispositif pour les propriétaires, dans deux quartiers

Jonathan Guérin
j.guerin@sudouest.fr

Cela restera comme l'une des grandes dernières réformes du maire qui ne se représentera pas en mars. Michel Gourinchas compte instaurer un permis de louer, pour lutter contre l'habitat indigne. Une réunion de présentation aura lieu lundi, à 18 h 30, à La Salamandre. En attendant, voici ce qu'il faut savoir de cette mesure.

Le centre-ville et Saint-Jacques sont les deux quartiers concernés. C'est là que se concentrent la plupart des logements indignes ou insalubres. ILLUSTRATION/ARCHIVES ANNIE LACAUD

1 Qu'est-ce que le permis de louer ?

Le permis de louer est une mesure administrative permise par le droit immobilier. Il découle particulièrement de la loi Alur, votée en 2016, défendue par la ministre Cécile Duflot. Cela consiste à donner une autorisation aux propriétaires avant qu'ils ne louent leur logement.

2 Concrètement, quelle est la procédure ?

La procédure pour le permis de louer n'est engagée que lorsqu'un locataire quitte le logement. Si le propriétaire veut le relouer, il devra se signaler à la mairie. Concrètement, on doit remplir un formulaire Cerfa.

3 Comment se déroule le contrôle ?

Une fois que le propriétaire a saisi la mairie, la collectivité dispose d'un mois pour effectuer un contrôle dans le logement. Il s'agit de plusieurs points techniques pour vérifier la salubrité et la dignité.

Pour l'heure, l'entité qui effectuera le contrôle n'est pas choisie. Mais elle sera déclenchée rapidement pour que le propriétaire n'ait pas à attendre pour relouer son bien.

4 Qui va payer les contrôles de salubrité ?

Un contrôle coûte environ 169 euros. Si jamais l'avis est positif (le logement est salubre, il peut être loué), alors la mairie paiera les frais. Si jamais l'avis est négatif (le logement est insalubre ou indigne), le coût sera assuré par le GIP Charente Solidarité (un organisme public). En aucun cas le propriétaire ne débourse de l'argent.

5 Tous les logements de Cognac sont-ils concernés ?

Le maire a choisi de cibler les secteurs où se concentrent les logements indignes ou insalubres : le cœur historique (autour de la rue d'Angoulême et Aristide-Briand) et Saint-Jacques (autour de la rue de Boutiers et Jules-Brisson). Environ 125 logements sont identifiés comme indécents.

6 Et si les propriétaires passent outre ?

Si un avis négatif est établi, le propriétaire n'a pas droit de relouer son logement avant d'avoir fait des travaux. S'il passe outre l'avis négatif et qu'il reloue quand même, il risque une peine d'amende de 15 000 euros. Certains propriétaires peuvent également être tentés de ne pas solliciter un contrôle et relouer « en douce ». Dans ce cas, l'amende est de 5 000 euros. Par ailleurs, le préfet est habilité à fermer les immeubles en cas de logement insalubre ou indigne.

Les pépiniéristes viticoles pèsent 300 M€

ÉCONOMIE 250 adhérents de la Fédération française de la pépinière viticole ont tenu congrès à Cognac. Zoom sur une filière aussi méconnue qu'importante

Sans eux, pas de porte-greffes et de greffons, pas de vigne, pas de vin… Les pépiniéristes occupent une place stratégique, en amont de la filière viticole française. Leur métier est pourtant méconnu. Ils sont environ 600 professionnels dans notre pays, dont environ 400 sont adhérents de la Fédération française de la pépinière viticole (FFPV) et dont 250 ont tenu congrès, mardi et mercredi, à Cognac. Les réunions se déroulaient à un rythme soutenu à La Salamandre : c'est à peine si les congressistes purent souffler, lors de deux dîners et quelques visites des maisons de négoce…

L'heure n'était pas à l'œnotourisme mais aux discours et aux chiffres. Bon an mal an, la filière dégage un chiffre d'affaires consolidé d'environ 300 millions d'euros. En 2019, les 600 professionnels devraient mettre en œuvre 230 millions de plants (dont près de 60 millions dans la seule Nouvelle-Aquitaine).

La production est essentiellement vendue sur le marché français. La part à l'export, près de 15 %, devrait gagner 4 ou 5 points.

Un sujet les chagrine…

David Amblevert, le président de la FFPV, s'en réjouit, d'autant que la filière n'a pas ménagé ses efforts pour créer et lancer une marque commune : Vitipep's, qui garantit une origine 100 % française, un « matériel végétal de grande qualité » et « une prospection sanitaire accrue ». Les premiers plants Vitipep's devraient être commercialisés ces jours prochains.

Lors de ce 17e congrès, la filière s'est dite « déterminée et engagée ». Il est pourtant un sujet d'actualité qui la chagrine. Une réglementation européenne sur la santé des végétaux veut en effet que des contrôles jusqu'à présent effectués par l'administration (en l'occurrence France Agrimer) soient désormais de la responsabilité des opérateurs. Lesquels devront être agréés avant le 14 décembre 2020. Par qui ? Comment ? Selon quel cahier de charges ? Cela fait grogner David Amblevert, qui a officiellement demandé un « cahier des charges précis » voire un délai avant la mise en œuvre du nouveau dispositif.

David Amblevert, président de la FFPV, est pépiniériste en Gironde. PHOTO O. S.

Olivier Sarazin

Une cérémonie du 11 novembre en musique

CHÂTEAUBERNARD La cérémonie commémorative de l'Armistice du 11 novembre 1918 se déroulera devant le monument aux morts, en présence de musiciens de l'association Cuivres en Charente, d'une délégation de la base aérienne de Cognac-Châteaubernard. Les enfants des écoles primaires y donneront lecture de textes porteurs d'espoir. Une fois la cérémonie clôturée, l'assistance sera invitée à partager un vin d'honneur en salle du conseil municipal.

L'association Cuivres en Charente sera à l'abri de la pluie. PHOTO SANDRA BALIAN

CHERVES-RICHEMONT

Le transport scolaire adapte son service

En réunion de Conseil municipal lundi 28 octobre, les élus ont abordé la question des transports scolaires. La situation nécessite une réponse pour la fin des vacances de la Toussaint. Deux circuits de ramassage des élèves existent sur la commune : l'un avec le bus communal (33 places) ; l'autre par la société Arnoux (19 places) dans le cadre d'un contrat qui court jusqu'en 2021. Sur ce circuit, il y a actuellement 25 élèves potentiels, dont 21 habituels. Il a fallu parer au plus pressé, à savoir les acheminer, mais le problème demeure entier, et risque de s'aggraver à l'avenir.

Le Conseil municipal a instruit un avenant au contrat des transports scolaires pour répondre à la demande. PHOTO P. B.

Bus supplémentaire

Inverser les circuits est une solution possible, mais finalement plus coûteuse pour la collectivité que celle qui a été retenue par les élus, à savoir le recours à un bus de 35 places de la société Arnoux. Cette option provoquera un surcoût annuel de l'ordre de 8 000 euros ; des subventions complémentaires sont espérées, voire éventuellement une participation minimale des familles.

Le contrat passé avec la Scotpa pour les travaux sur la route de Chez Boisnard (113 864 euros TTC) ne prévoyait pas la réfection de la voie au sein même du village. Un tel chantier s'avère pourtant indispensable, vu le mauvais état de la chaussée. Un avenant au contrat a donc été validé par les élus, pour un surcoût de 4,8 % du marché en cours, soit environ 5 500 euros.

Assurance statutaire

Il existe, pour les employés communaux, un contrat jusqu'au 31 décembre 2020 avec la société AXA, par le biais du centre de gestion départemental. Il assure le maintien du salaire en cas d'absence de longue durée (maladie, accident). En raison de la présence actuelle de cas lourds, le taux appliqué à la commune a été revu à la hausse. Après débat, les élus ont suivi le maire Alain Riffaud pour un avenant au contrat : taux fixé à 5,32 % de la masse salariale, avec une franchise de 20 %, ce qui correspond à une cotisation annuelle de 36 600 euros.

Les élus ont pris connaissance du P.L.H, programme local de l'habitat de Grand-Cognac. Les zones constructibles seront réduites considérablement à l'avenir et les communes incitées à revitaliser les bourgs, rénover l'habitat ancien et faire la chasse aux « dents creuses ».

Pierre Barreteau

LOUZAC-SAINT-ANDRÉ

Un marché de producteurs en projet

La réunion du Conseil municipal s'est tenue le 28 octobre avec un ordre du jour allégé. En ouverture de séance, le maire Lilian Jousson revient sur la proposition faite par Cécile Vidal, lors du dernier conseil municipal, qui portait sur un éventuel marché de producteurs à organiser sur la commune, avec le partenariat d'associations pour la tenue de stands et les services techniques pour la mise en place matérielle.

Après échanges, les élus décident de faire acte de candidature pour 2020. La Chambre d'agriculture, qui propose et organise ce type de marchés, notamment en ce qui concerne la prospection et la communication, fera connaître sa décision en fin d'année.

Le maire, Lilian Jousson.

PHOTO C.-CH. G.

Avec les associations

Il fut ensuite question de l'élaboration d'une convention avec les associations ; une convention qui prenne en charge le logement dans les bâtiments communaux à titre gratuit, l'utilisation de matériel tel que cuisine, tables, chaises, barrières de sécurité, etc. Ainsi, il convient d'uniformiser une convention d'utilisation établie entre le président des différentes associations communales : Théâtre des Borderies, Club de Pétanque, Association de parents d'élèves. Annexés à cette convention, l'assurance de l'association et un chèque de caution de 150 euros. Ce type de convention sera renouvelable par tacite reconduction. Par ailleurs, le maire informe qu'à la suite de la non-revalorisation du loyer du presbytère pour l'année en cours, la Trésorerie municipale souhaite une délibération, ce qui est acté.

Colette-Christiane Guné

QUESTIONS DIVERSES

Parmi les questions diverses, Lilian Jousson fait part d'une voiture abandonnée dans les bois de la commune, il confirme que ce véhicule sera retiré par la fourrière cette semaine. Le maire informe par ailleurs que le multiservices l'Ibérica a changé de main (lire « Sud Ouest » du 30 octobre), il ouvrira ses portes dès le 8 novembre, avec des amplitudes horaires plus importantes.

JARNAC

Débats et divergences en Conseil municipal

Lundi soir, les élus jarnacais se sont retrouvés pour une réunion où la tension électorale était palpable. Deux sujets ont principalement animé les débats : les bornes de recharge pour véhicules électriques et des dispositifs de lutte contre les eaux pluviales.

Concernant les bornes, Jarnac s'est positionné « depuis juin 2017 », comme l'a rappelé Jean-Denis Barré pour l'opposition. Une convention avec le Syndicat départemental d'électricité et de gaz de la Charente (Sdeg) a été signée et des bornes seront installées places du Château et Jean-Jaurès. Le coût de reste à charge pour la commune, estimé à 4 439 euros, a été revu à la baisse de 20 %.

La campagne se prépare à Jarnac. PHOTO S.C.

Compétence de l'Agglo

Mais pour l'opposition, la compétence étant passée à l'Agglo, la dépense aurait pu être évitée : « On est allé trop vite et ça va nous coûter cher », a affirmé Jérôme Royer. « Tout dépend à quel moment vous souhaitez qu'on installe ces bornes. Est qu'on apporte un service ou on attend ? », a répondu le maire, François Raby. « Être élu, c'est prévoir pour demain ou dans cinq ans ? » a rétorqué Christophe Roy. Délibération adoptée avec cinq abstentions.

Ensuite, ce sont les dispositifs de lutte contre les eaux pluviales qui ont fait débat. Les rues du Faubourg-Saint-Pierre et Croix-du-Lô sont sujettes à des inondations lors de fortes pluies. La majorité a donc proposé la mise à disposition pour les propriétaires concernés de dispositifs permettant l'étanchéité, le prix d'un dispositif étant de 765 euros.

Sur le principe, tout le monde était d'accord. « Oui, mais la délibération est mal formulée », a rétorqué Jérôme Royer, qui a demandé combien d'habitations étaient concernées. « On en a répertorié 12 », a répondu Claude Charrier. « Comment feront les gens s'ils ne sont pas chez eux ? », s'est interrogée Catherine Parent. « Pourrions-nous essayer un dispositif chez un particulier afin d'évaluer la capacité d'installation ? », a proposé Jean Feuillet.

Malgré les réticences, le projet a été validé avec sept abstentions. « On vous invite à venir en pleine nuit avec nous pour voir la détresse des gens », a répondu Christophe Roy aux quelques réfractaires. « Arrêtez la sensiblerie », a rétorqué Jean Feuillet.

Séverine Caillé

Des questions en fin de séance

En fin de séance, Jérôme Royer a souhaité questionner la majorité sur différents sujets reprochant le manque de concertation. Il a d'abord demandé un premier bilan dépenses/recettes de la maison de santé ; or, l'ensemble des réserves sur les travaux n'étant pas levé, les conventions pour les loyers n'ont pas pu être établies.

Il s'est ensuite interrogé sur l'avancée du nouveau Plan de prévention des risques d'inondation (PPRI) : « Est-ce qu'on a fait des propositions ? »

Il s'est également questionné sur la stratégie de valorisation autour du musée François-Mitterrand, qui affiche un bon bilan de visites cette année grâce aux cyclotouristes (1 714 entrées). « Un projet d'exposition de tableau à la Vinaigrerie a été lancé », a répondu Christophe Roy.

Concernant la restauration de l'orgue, Jérôme Royer a souhaité avoir un point par rapport à la souscription : « On a passé les 40 000 euros de dons, soit le tiers de l'opération », a répondu avec précision le maire.

Enfin, c'est Jean-Denis Barré qui a soulevé le dossier Cœur de ville souhaitant plus de concertation sur ce sujet.

CHÂTEAUBERNARD

Collecte de sang. Organisée par l'amicale des donneurs de sang bénévoles de Cognac et sa région, le lundi 4 novembre, salle Jean-Tardif (rue Charles-de-Gaulle) de 8 h 30 à 12 h. Il faut venir bien hydraté, ne pas être à jeun, avoir plus de 18 ans et se munir d'une pièce d'identité.

Châteaubernard (16)

Jacques Secrétin invite à sa table

À 70 ans, Jacques Secrétin caracole avec toujours autant de fougue autour de la table. Numéro 2 mondial en 1976, il totalise 61 titres de champion de France et 237 médailles à l'étranger. Il a surtout su transformer le tennis de table en un véritable spectacle, au sens propre. Il a joué plus de 4 000 fois sur toute la planète son show aux côtés d'un autre champion français, Vincent Purkat. « J'ai fait 17 fois le tour du monde », calcule Jacques Secrétin. Il a enchaîné avec le « Music Pong Show ».

Cette année, il a ouvert un nouveau cycle avec « Les as du ping ». Son partenaire est Thomas Bouvais, « un homme de petite taille et de grand talent ». Son complice figure parmi les cinq meilleurs mondiaux de sa catégorie en handisport. « Il joue en Nationale 1 avec le club de Levallois, avec les valides. Il est classé 600e français chez les valides », relève Patrick Mozola, le manager du spectacle. Avec cette collaboration, Jacques Secrétin veut faire passer un « message » autour du handisport. « C'est un moyen de faire savoir que les gens qui ont un handicap peuvent s'en sortir et faire des choses extraordinaires. Ses parents n'ont jamais voulu qu'il ait des aides. Il travaille trois jours par semaine, dans une banque, et s'entraîne les autres jours. » « Les as du ping » s'articulent en douze tableaux, pour autant d'étapes autour du monde en un peu plus d'une heure. « Il y a des raquettes truquées, des joutes oratoires... La langue française est très riche ! On a des tables musicales et lumineuses, c'est un vrai spectacle. C'est une autre façon de faire connaître notre discipline. Il y a un côté technique. On ajoute de l'humour français, très visuel. Les gens recherchent du spectacle plaisir, on correspond à ça », décrit Jacques Secrétin. Jeudi soir, il retrouve une salle où il avait déjà fait le show en novembre 2003. L'UA Cognac tennis de table espère remplir le complexe omnisports des Vauzelles, à Châteaubernard, près de Cognac, avec l'infatigable showman, jeudi soir.

« Les as du ping », ce jeudi à 21 heures au complexe des Vauzelles à Châteaubernard. Billetterie sur place à partir de 19 h 30. Tarif, 10 €, moins de 12 ans, 6 €.

PHOTO JEAN-MARC BOITEUX